

Zoom sur la CARTE D'IMMATRICULATION « INTERNET »

La carte d'immatriculation, historiquement un document papier, est aujourd'hui totalement disponible en ligne, nouveau service que les Haras nationaux proposent aux propriétaires de chevaux.

Cette démarche s'inscrit à la suite de la dématérialisation des déclarations de saillies pour les étalonniers et des déclarations de naissance pour les éleveurs.

Le propriétaire ayant créé son espace privé (sur le portail Internet des Haras nationaux) peut désormais choisir ce nouveau mode de gestion du suivi de la propriété de ses chevaux.

LE PASSAGE D'UN DOCUMENT PAPIER À UN DOCUMENT DÉMATÉRIALISÉ

Depuis l'ouverture de la carte Internet en mai 2008, l'éleveur a la possibilité de transformer les cartes en passant du mode papier au mode Internet. Pour démarrer la gestion sur Internet, l'éleveur doit

imprimer un document spécifique à retourner accompagné de ses cartes d'immatriculations originales (papier) au service SIRE. Un mail l'informerá de l'accès au suivi en ligne de la propriété de ses chevaux.

LES PRINCIPES DE CE SERVICE EN LIGNE

A tout moment, le propriétaire peut éditer une attestation de propriété, de validité temporaire, mentionnant un code d'accès public qui permet au destinataire (assureur, acheteur potentiel, ...) de vérifier la propriété du cheval sur le site des Haras nationaux.

Lors de la vente d'un cheval, le propriétaire édite depuis son espace privé une attestation de vente de validité temporaire, portant un numéro très confidentiel. Ce certificat permet alors à l'acheteur de déclarer l'achat en ligne grâce au code privé ou d'opter pour une carte d'immatriculation papier en s'adressant aux services du SIRE.

EN QUOI LA DÉMATÉRIALISATION PEUT ÊTRE UNE INNOVATION ?

La base de données devient le référentiel et le papier accessoire : c'est la base de données qui fait foi, la carte ne peut plus être perdue ! Par ailleurs, la mise à jour est en temps réel et cette information devient disponible dès le lendemain auprès des organismes de courses et de compétitions. La demande d'une carte Internet pour les poulains peut-être faite dès la naissance : ce service est ouvert depuis le début de l'année. A compter de ce jour, ce choix concerne plus de 10% des déclarations de naissances faites en ligne. ■

Elodie ROBIN et Pascal DHERMY

En savoir plus :

www.haras-nationaux.fr

- Particuliers/Démarches/Gestion de la propriété des chevaux
- Professionnels/Démarches/Gestion de la propriété des chevaux

